Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EPARGNE OBLIG EURO

Code ISIN : (C) FR0007080387

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à EPARGNE OBLIG EURO, vous investissez dans des titres obligataires d'Etat de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 5 et 7 ans.

L'objectif est de répliquer la performance de l'indice JPM EMU GBI AAA AA 5-7 (coupons réinvestis) quelle que soit son évolution, en minimisant au maximum l'écart de suivi («tracking error») entre la performance du fonds et celle de l'indice, après prise en compte des frais courants.

L'objectif d'écart de suivi ex-post maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du fonds et celle de l'indice est d'être inférieur à 0,50% par an.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique une gestion de type indicielle selon la méthode de réplication de l'indice JPM EMU GBI AAA AA 5-7 par échantillonage qui consiste à investir dans un portefeuille de titres présentant des caractères de risques proches de l'indice. Elle selectionne des emprunts d'Etat à taux fixe, ayant une notation minimale AA-. Le fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro. La fourchette de sensibilité est de 4 à 7.

Afin d'obtenir une corrélation plus élevée avec la performance de l'indice, des instruments financiers à terme ou des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres pourront être utilisés à titre de couverture.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations d'état de la zone euro de maturité longue sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,09 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus, disponible sur simple demande auprès du Service Client de la société de gestion.

Performances passées

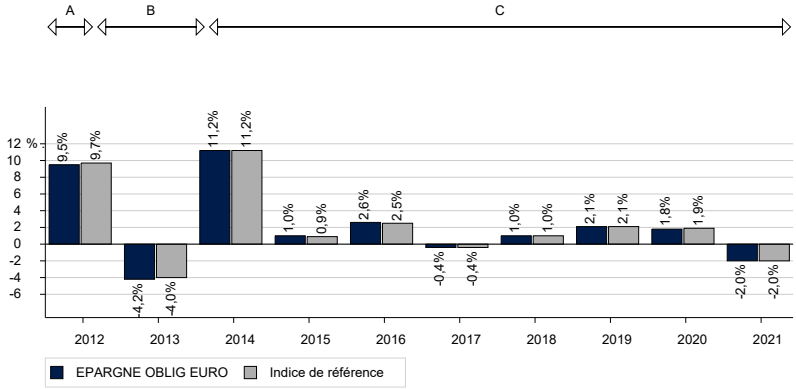

A : durant cette périodele le fonds a pour indicateur de référence le JP Morgan EMU Government Bond Index.

B : durant cette période le fonds a pour indicateur de référence le JPM EMU GBI AAA AA 10+

C : durant cette période le fonds a pour indicateur de référence le JPM EMU GBI AAA AA 5-7

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
le FCP a changé d'indicateur de référence en 2012.
Le FCP a été créé le 24 janvier 2003.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs
Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2022.